

Déclaration de la FDEJ suite à la décision de la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles

Amsterdam, 7 avril 2020

Le Comité exécutif de la Fondation Diesel Emissions Justice salue la décision prise lundi par la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles, selon laquelle VW a fraudé les consommateurs et le public en général en introduisant un dispositif de manipulation dans ses voitures. La Cour a constaté que ces véhicules, produits par Volkswagen, Audi, SEAT, Škoda et Porsche au cours de la période 2009 - jusqu'en 2016 au moins, étaient équipés d'un logiciel qui a contourné systématiquement et frauduleusement les normes d'émissions légales. En conditions réelles de conduite, ces voitures émettaient 10 à 40 fois plus de NOx (oxide d'azote) qu'en situation d'essai.

En d'autres termes, le moteur a pu "tricher" et passer ainsi le test d'émissions, dont le respect était vital pour vendre des véhicules VW avec ce moteur. En effet, c'était une condition préalable à ce que ces véhicules reçoivent « l'approbation-type » de l'UE ou l'équivalent dans d'autres juridictions par les autorités compétentes. Sans cette approbation, ces véhicules ne pouvaient être légalement vendus. Le juge a estimé qu'il s'agissait d'une « vérité évidente ».

Environ 11 millions de ces véhicules ont été vendus illégalement par VW dans le monde à l'aide du dispositif de triche, dont 8,5 millions à travers l'Europe produisant des émissions de NOx toxiques excessives.

À la suite de nombreuses décisions, poursuites et amendes antérieures aux États-Unis, en Australie, en France et à Braunschweig et Munich, en Allemagne, le magistrat a jugé que la défense de VW vis-à-vis de son activité frauduleuse - affirmant que l'appareil était simplement une « mesure technique » - était « très imparfaite », « désespéré » et « absurde », et sa tentative de relancer la question en Angleterre comme un abus de procédure.

La FDEJ considère cette décision comme une validation de sa stratégie, et une nouvelle étape dans sa lutte en cours pour garantir une juste compensation aux propriétaires européens de voitures concernées. Avec une formulation extrêmement forte, la Cour a révélé le mépris de VW pour les réglementations européennes sur les émissions et pour la santé publique, dans la poursuite du profit et de la domination du marché.

Les conclusions de la Haute Cour renforceront la procédure WAMCA engagée par la FDEJ à l'encontre de VW et al. à Amsterdam, pour procurer aux propriétaires de voitures touchées un accès à la justice et, partant, une compensation financière, en réponse à la violation délibérée de VW de tests conçus pour limiter la pollution et rendre notre air sûr



à respirer. [Cliquez ici](#) pour voir notre communiqué de presse du 16 mars, sur le début de la procédure WAMCA devant le tribunal de district d'Amsterdam, ou consultez la section Progrès de notre site Web: <https://www.emissionsjustice.com/fr/progres-fr/>

La participation à la demande d'indemnisation paneuropéenne de la Fondation DEJ reste ouverte pour une courte période. Pour vous inscrire, rendez-vous sur www.emissionsjustice.com

À propos de la Fondation Diesel Emissions Justice

La Fondation Diesel Emissions Justice est une organisation indépendante à but non lucratif, basée aux Pays-Bas, représentant les intérêts des propriétaires actuels et anciens de véhicules européens, affectés par Dieselgate, produits et vendus au moins entre 2009 et 2016.

Pour plus d'informations sur la Fondation, visitez <https://www.emissionsjustice.com>

Le site Web contient des informations sur, entre autres, la structure de gouvernance, les conditions de participation et les frais que nos financeurs factureront en cas de succès.